

[En application du Code de l'éducation – articles D 613-38 à D 613-50]

Attention : Ce dossier de VAPP doit être constitué en plus du dossier de candidature à la formation que vous souhaitez intégrer (cf. partie X)

EN VUE D'INTEGRER LA FORMATION DIPLOMANTE :

Mention :

Parcours :

L'année de la formation visée :

(DU, Licence 1^{re} année, Licence 2^e année, Licence 3^e année, Master 1^{re} année, Master 2^e année, Doctorat)

Composante/UFR :

(Indiquez l'intitulé exact de la formation que vous souhaitez intégrer)

I - ETAT CIVIL

Mme M

Nom : Nom (d'épouse) :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° Sécurité sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Email :

Tél. fixe : Tél. portable : Tél. professionnel :

II - VOTRE SITUATION AU MOMENT DE LA DEMANDE

En situation d'emploi

Quotité de travail

CDI

Contrat aidé/alternance

Temps plein

CDD / intérim

Fonctionnaire

Temps partiel

Indépendant

Militaire

Bénévole

Fonction : Depuis le :

Entreprise :

Ouvrier Employé Profession intermédiaire Cadre Autre (actif non salarié)

En recherche d'emploi

Inscrit à Pôle Emploi : non oui ; depuis le :

Etes-vous indemnisé au titre de l'assurance chômage (ARE) ? Oui Non

Etes-vous allocataire du RSA ? Oui Non

Etes-vous allocataire d'autres minima sociaux (ASS, API, AI...) Oui Non

Autre situation (congé parental, retraite, disponibilité ...) :

Travailleur handicapé : Oui Non

III – INFORMATION PREALABLE

Avez-vous déjà été informé(e) sur les procédures de validation des acquis ?

oui non

Si oui, par quel(s) organisme(s) ?

Comment avez-vous connu notre établissement ?

IV – NIVEAU DE FORMATION

Le diplôme le plus élevé possédé à l'entrée en formation (joindre une copie) :

Aucun Niveau V (CAP, BEP) Niveau IV (Bac) Niveau III (BAC+2) Niveau II (Bac +3) Niveau I (Bac +5)

En quelle année : _____

V - EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Décrivez vos différentes expériences (professionnelles, bénévoles, associatives, électives...) en précisant les dates et la durée, les fonctions exercées, le niveau de responsabilité, les compétences acquises (cf. exemple). Commencez par les formations les plus récentes (ordre chronologique inversé).

Faites ressortir en gras les expériences en lien avec la formation que vous souhaitez suivre.

1. EXPERIENCES SALARIEES

Emploi occupé	Entreprise (ou autre structure) Lieu	Principales missions Activités Responsabilités exercées	Temps de travail	Période		N° pièce justificative
				Date de début Date de fin	Nombre de mois ou d'années	
Assistant (e) formation	Entreprise X Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les axes de formation à développer • Elaborer le plan de formation • Gérer administrativement les formations • Elaborer le budget • Suivre et évaluer les formations 	% n h/mois	Octobre 2003 – Mai 2004	8 mois	

Durée totale de l'expérience professionnelle en lien avec les compétences de la formation que vous souhaitez intégrer :
en nombre d'années en nombre de mois.....

2. EXPERIENCES NON SALARIEES (bénévoles, associatives, électives ou autres)

Emploi occupé	Entreprise (ou autre structure)	Principales missions Activités Responsabilités exercées	Temps de travail	Période		N° pièce justificative
				Date de début Date de fin	Nombre de mois ou d'années	

Durée totale de l'expérience professionnelle en lien avec les compétences de la formation que vous souhaitez intégrer :
en nombre d'années en nombre de mois.....

3. CV DETAILLE A JOINDRE AU DOSSIER (au maximum 2 pages)

VI - FORMATION INITIALE ET CONTINUE et EXPERIENCES EXTRA PROFESSIONNELLES

A l'aide de ce tableau, indiquez votre parcours de formation INITIALE et de formation CONTINUE. Commencez par les formations les plus récentes (ordre chronologique inversé).

1. FORMATION INITIALE (études)

Année	Intitulé de la formation	Établissement, Organisme fréquenté	Diplôme obtenu (oui/non)	N° pièce justificative

2. FORMATION CONTINUE (formations suivies pendant votre carrière professionnelle)

Année	Organisme	Formation, séminaire, colloques	Durée (en heures, en jours)	Validation : (attestation, certificat)	N° pièce justificative

Stages réalisés dans le cadre de vos études ou missions à l'étranger (joignez les documents nécessaires en les numérotant (programmes, attestations de stages, rapports...))

VII - PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- Le CV détaillé
- Une lettre de motivation (présentez votre projet en précisant les motivations qui vous font demander cette validation des acquis)
- Une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Et selon la situation :
 - copie de la carte de séjour pour les résidents étrangers
 - attestation de situation pour les demandeurs d'emploi
 - attestation de situation pour les personnes handicapées
- **Justificatifs concernant votre formation initiale :**
Copies des diplômes obtenus et relevés de notes en cas d'échec (les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent en fournir la traduction certifiée)
- **Justificatifs concernant votre formation continue :**
Attestations de formation pour les stages de formation continue et si possible les programmes de stages.
- **Justificatifs concernant vos expériences extra-professionnelles :**
Attestations diverses concernant vos activités associatives, bénévoles, sportives, culturelles, réalisations personnelles.
- **Tout document permettant de justifier les éléments que vous présentez à l'appui de votre demande**

Attention : ce dossier de VAPP permet d'évaluer la recevabilité de votre demande d'admission par la commission pédagogique. Il doit comporter l'ensemble de ces justificatifs.

VIII – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

- l'exactitude des informations fournies
- avoir pris connaissance des articles 441-1 et 441-6 du code pénal cités ci-dessous.
- fournir tous les justificatifs nécessaires **à l'examen du dossier**

Fait à :

Le

Signature du candidat :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations.

"- constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (code pénal art.441-6)".

IX - INFORMATION À L'ATTENTION DES CANDIDATS CONCERNES PAR UNE DEMANDE DE VAPP

La Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) permet à une personne n'ayant pas les titres ou diplômes requis d'accéder à une formation en validant son expérience professionnelle, les formations suivies et ses acquis personnels (Le Code de l'éducation et notamment les articles R613-38 à R613-50).

LES CONDITIONS :

- Être âgé de plus de 20 ans à la date prévue pour la reprise d'études
- Avoir interrompu sa formation initiale depuis au moins 2 ans ou 3 ans en cas d'échec et pouvoir justifier des acquis personnels et professionnels nécessaires pour suivre la formation visée

PARCOURS DU DOSSIER DE VAPP

Votre dossier sera étudié par une commission pédagogique.

Il y a plusieurs réponses possibles :

- positive pour une validation permettant l'accès en formation
- réservée sur le niveau de l'expérience (réorientation vers une VAPP visant l'accès à un niveau inférieur)
- négative pour non recevabilité réglementaire, ou pour inadéquation entre l'expérience et le diplôme

Dans le dernier cas, une solution alternative est proposée.

ATTENTION : il existe un autre dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) prévu par la loi du 17 janvier 2002 dont les dispositions sont inscrites par le Code de l'éducation, notamment par les articles R613-32 à R613-37 qui permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur par la reconnaissance des savoirs et des compétences issus de l'expérience professionnelle et personnelle ([article R613-32 à R613-37 du Code de l'éducation](#)) sans suivre la formation.

X – DEPOT DU DOSSIER DE VAPP

Le dossier de VAPP doit être constitué en plus du **dossier de candidature à la formation** que vous souhaitez intégrer. La procédure de candidature est présentée sur la page internet de la formation concernée - <http://www.univ-grenoble-alpes.fr>

Deux cas de figure pour déposer ce **dossier de VAPP** :

- si la candidature se fait à partir de l'application E-Candidat vous devez scanner et joindre ce **dossier de VAPP** au **dossier E-Candidat**, en **pièce justificative**,
- si la candidature ne s'effectue pas à partir de l'application E-candidat, vous devez envoyer ce **dossier de VAPP** avec le **dossier de candidature** au secrétariat de la formation visée ou à l'adresse indiquée sur la page internet de la formation

Pour l'IUT 1, vous devez envoyer ce dossier de VAPP à l'adresse : iut1.rea@univ-grenoble-alpes.fr

Pour obtenir plus d'informations sur la modalité d'admission et du dépôt conjoint de ce dossier de VAPP, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la formation concernée (coordonnées disponibles sur la page internet de la formation – du site de l'UGA).

Si vous souhaitez intégrer une formation à l'IUT 1, veuillez contacter le Service Relations Entreprises & Alternance : **0476825321** , iut1.rea@univ-grenoble-alpes.fr